

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec.....\$ 1.00
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maratchers. 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce
classifiée 3 sous du mot. Minimum 75 sous
par insertion. Payable d'avance. Tarif en
vigueur depuis le 1er octobre 1928.

Pour abonnements et annonces, écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de
la Couronne (Édifice Guillemette), Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION ET RÉDACTION
37, DE LA COURONNE,
QUÉBEC



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
de la Société des Jardiniers-Maratchers et de la Société d'Industrie Laitière
de la Province de Québec.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit être adressée au Directeur du
"Bulletin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVII—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, le 21 FEVRIER 1929

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 8

Des aperçus nouveaux sur une question importante

On trouvera, dans une autre page, le compte rendu de l'assemblée annuelle de l'Association des Éleveurs de la Province de Québec.

A cette assemblée, Monsieur Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture, a prononcé un discours dont l'importance n'échappera à personne.

Monsieur Grenier établit d'abord pourquoi le Crédit agricole a été institué et quels sont ceux qui pourront en profiter.

En vertu de cette loi, des fonds pourront être avancés, remboursables par annuités, pour l'amélioration des terres, de l'outillage et du cheptel agricoles—mais aux cultivateurs solvables seulement.

C'est-à-dire que ceux qui n'auront à faire valoir que leur bonne volonté et leur probité ne pourront avoir de crédit.

Prenons, par exemple, le cas d'un père de famille voulant établir l'un de ses fils sur une terre. Le bien paternel n'est pas assez grand pour être morcelé. Il achètera, dans la paroisse si possible, un autre bien. Mais il ne peut le payer comptant, et ce bien restera grevé d'une forte hypothèque, qui sera pour son fils une charge si lourde que celui-ci ne pourra de sitôt songer à faire des améliorations ou à acheter des animaux de race. Il voudrait avancer, progresser, mais les fonds lui manquent. Il n'a que son énergie et sa capacité de travail, et c'est là un capital que le Crédit agricole n'escomptera point.

Nous avons un autre organisme financier plus souple qu'il ne tenait qu'à nous de développer pour en retirer de plus grands avantages que ne saurait jamais donner le Crédit agricole: cet organisme, ce sont les Caisses populaires.

Monsieur Grenier déplore qu'on n'en ait pas établi dans chaque paroisse et qu'on ne les ait pas unies dans une fédération, qui aurait centuplé leur puissance pour le bien.

Sans doute, l'argent est nécessaire au développement plus rapide de toute industrie; mais il ne faut pas oublier qu'il est un capital que rien ne remplace, pas même l'argent, et ce capital dont la valeur prime tous les autres, c'est l'instruction agricole.

Si le capital-argent est utile, le capital-instruction est indispensable. Il est nécessaire de posséder celui-ci pour bien utiliser celui-là.

Monsieur Grenier donne des exemples concrets de ce que l'instruction agricole a permis de réaliser pour l'amélioration de la condition de cultivateurs. Nous lui laissons la parole:

La valeur du capital investi dans l'agriculture, dans Québec, était de 1-2/3 milliards en 1927.

La valeur du capital engagé dans l'industrie de la pulpe et du papier, en 1927, était de 300 millions.

Dans l'industrie électrique, en 1926,—245 millions et dans l'industrie en général, en 1926, 1 1/2 milliards, y compris l'industrie du bois et du papier, les usines électriques. Je vous prie de remarquer qu'une bonne partie de ces industries sont agricoles, comme les abattoirs, l'industrie du beurre et du fromage.

Si la population urbaine est maintenant un peu plus nombreuse que la population rurale, le capital engagé dans l'agriculture dépasse encore celui qui est engagé dans toutes les industries réunies, surtout si l'on tient compte du fait que les terres, les bâtiments sont loin d'être évalués à leur valeur dans nos campagnes.

Cet énorme capital agricole n'a rapporté que 282 millions de revenu brut en 1927, revenu dont il faudrait déduire les salaires des exploitants.

Ce faible rendement financier est la principale cause de la diminution de la valeur marchande des terres, du manque de crédit et du manque de capital roulant.

En effet, la valeur marchande des terres a diminué et, les terres ne trouvant pas preneur facilement, il devient difficile d'emprunter par le canal régulier et même entre cultivateurs. Comme tout cela se tient, l'exploitant n'a pas de capital roulant suffisant, ne peut pas faire les améliorations, les achats d'engrais, d'amendements, de bétail, etc., qu'exigeraient une bonne culture, un élevage payant.

Le crédit agricole a été voté pour remédier en partie à cet état de choses.

Il n'aurait pas été nécessaire et ne serait pas nécessaire encore aujourd'hui, si nous avions des caisses populaires dans toutes les paroisses, caisses qui seraient fédérées et qui pourraient centraliser les fonds disponibles dans les campagnes. Car ce ne sont pas les fonds qui manquent, mais le moyen de se les procurer et de les mettre à la disposition de l'agriculture.

Les caisses populaires bien administrées, bien surveillées auraient rendu plus de services que le crédit d'Etat. Elles auraient été administrées à meilleur marché et auraient prêté à des gens à qui le crédit d'Etat ne prêterait pas. Il y a des gens qui attendent mer et monde du crédit agricole fédéral. Je compte qu'il rendra service en mettant des fonds remboursables par amortissement à la disposition des gens solvables, mais n'oublions pas une chose, il prêterait aux cultivateurs solvables seulement, et comment pourrait-il opérer autrement?

Maintenant, je ne suis nullement autorisé à vous faire une déclaration officielle au sujet de la date où le cultivateur pourra commencer à emprunter, en vertu de la loi du crédit agricole, mais je profite de l'occasion pour vous donner quelques indications.

D'abord, l'opération de cette loi, en tant qu'elle relève des deux gouvernements, n'est pas sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, mais sous celui des Finances à Ottawa et du Trésorier de la province à Québec.

Le département a reçu beaucoup de correspondance au sujet du crédit agricole et il s'est écrit plusieurs articles qui dénotaient une information inexacte. Et il est peut-être bon que quelqu'un dise publiquement que la mise en opération du crédit agricole dans la province de Québec ne pouvait dépendre en aucune façon de la volonté du gouvernement provincial, après l'adoption de la loi par la Législature, telle qu'exigée par le Statut fédéral. En effet, la loi du crédit agricole crée à Ottawa une Commission centrale, qui peut être assimilée à un bureau de banque ou de placements, dont les Commissions provinciales seront purement et simplement les agents. Or, il n'est pas besoin de discuter longtemps pour faire comprendre au public que les succursales ne peuvent pas exister avant que la banque ait été fondée et que le bureau principal existe et soit entré en opération. C'est exactement le cas du crédit agricole. Le gouvernement provincial n'était pas libre de nommer sa Commission avant que la Commission fédérale existe et qu'elle ait consenti à cette nomination.

En outre du crédit, il est une chose absolument indispensable au cultivateur, c'est l'instruction agricole, la connaissance des choses de la terre.

Entre le crédit, le capital roulant et l'instruction agricole, c'est encore l'instruction agricole qui est la plus nécessaire des trois pour tout cultivateur qui possède une terre.

Sans l'instruction agricole, le crédit et le capital roulant ne peuvent pas donner un gros rendement à l'agriculture. C'est l'absence d'instruction agricole qui, dans bien des cas, a été la cause de l'état où se trouve l'agriculture.

Qu'est-ce qui a empêché les producteurs de pommes de terre du bas de Québec de garder leur marché, de produire des variétés uniformes, de les classer, enfin de progresser alors que leurs concurrents progressaient: le manque de conviction dans les méthodes nouvelles.

A quoi tient le fait que ces mêmes cultivateurs du bas de Québec ont progressé dans l'élevage du mouton? A l'instruction agricole.

Il est vrai que l'encouragement ne leur a pas manqué? Il y a peu d'élevage qui ait été plus encouragé dans la province de Québec que l'élevage du mouton. La coopération des ministères fédéral et provincial vous est assurée depuis longtemps et a permis de placer plus de 8000 béliers dans Québec. Depuis quelques années, la vente a été organisée, soutenue financièrement et par nos employés. L'an dernier seulement, 100 expositions d'agneaux ont eu lieu, où 36,000—soit 35% de la production—ont été vendus. Evidemment, cette pratique a produit des résultats étonnants.

Nos agneaux, qui étaient dépréciés sur les marchés, qui étaient reconnus comme les plus communs du pays, et que l'on désignait sous le nom de "Quebecers" aux abattoirs, ont maintenant acquis une réputation et sont désignés sous le nom de "Club Lambs" à Toronto aussi bien qu'à Montréal et ils sont recherchés.

Nos éleveurs font maintenant une pratique de baigner leurs moutons. La laine est utilisée à la maison ou vendue en coopération.

Les subventions que les gouvernements ont données ont sans doute aidé, mais ce n'est pas tant leur effet direct comme l'instruction agricole qu'elles ont permis d'introduire chez le cultivateur qui est la cause du succès.

Je pourrais vous faire le même argument avec les porcs et le bétail.

On se plaint que les gouvernements ne font pas suffisamment. Evidemment,

(suite à la page 140)